

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 12 juin 2024

- 14. Position CM et décision CG sur le postulat sans parti (F. Gerz) « Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030 » (K. Michel)**
-

Introduction

Dans son postulat déposé le 20 mars 2024, le sans Parti demande au Conseil municipal la réalisation d'une étude sur la capacité du réseau électrique de La Neuveville.

Développement

A ce stade, nous vous informons que des démarches sont actuellement en cours d'évaluation afin de trouver un partenaire pour optimiser notre réseau. Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour assurer cette transition énergétique. Cette étude ne sera probablement pas encore terminée pour la fin de cette année.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance de cette étude pour le réseau électrique et nous comprenons parfaitement votre préoccupation.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat en tenant compte que ce travail est actuellement en cours et pourra vraisemblablement être présenté en 2025.

CONSEIL MUNICIPAL